

STAGE SEMIMAIRE JEUNES BRAS 2023

Préparation Anticipation du stage (remyhohlfeld@hotmail.fr-Tél-06 71 54 09 04)

Cette communication est faite pour inviter l'ensemble des acteurs des clubs et départements à anticiper la préparation du stage de BRAS.

RAPPEL : Ce stage aura lieu cette année du **16 au 21 avril 2023**

Il est réservé aux jeunes pratiquants de 11 à 15 ans.

Les contraintes réglementaires nous obligent à plusieurs actions en amont de ce stage, veuillez trouver ci après le calendrier qu'il faut prendre en compte :

- **Recensement nominatif des accompagnateurs pour 4 MARS 2023**
- **Recensement nominatif des jeunes participants pour 25 MARS 2023**

Ces deux étapes nous permettrons de remplir nos obligations légales incontournables.

RECENSEMENT :

→ Des jeunes pratiquants **proposés** par les clubs. (2+1 par club, le troisième proposé permet de gérer un éventuel manque de stagiaires, par conséquent, ne pas s'engager auprès de l'enfant).

Ces jeunes doivent comprendre l'accès à ce stage comme une récompense de leur travail et de leur investissement dans l'aïkido. Ils doivent aussi être informés de leur participation aux travaux de la collectivité. L'effectif maximum est de 30 participants.

→ Des cadres qui peuvent se rendre libre pour cette expérience enrichissante :

L'équipe d'encadrement sera composée de 6 accompagnateurs et d'un responsable de stage (Rémy HOHLFELD) Cette équipe sera composée de 3 anciens (personnes qui ont déjà accompagné ce stage) pour garder une stabilité dans l'organisation de ce stage et si possible de 3 nouveaux. Seront retenus de façon préférentielle ceux qui préparent un BF ou souhaitant découvrir l'enseignement jeunes car cette mise en situation constitue un réel apprentissage complémentaire à la stricte pratique de l'aïkido. Il a été convenu que le BF nous accompagnant sera mis en situation et aura ses fiches de cours à faire.

INFORMATION :

les modalités d'inscriptions définitives des participants se feront sur les critères suivants :

- 1°/ Nombre de participants par club (2)
- 2°/ Respect au plus près de la tranche d'âge
- 3°/ Participant n'ayant jamais fait ce stage ou ayant participé 1 fois.
- 4°/ Ancienneté dans l'aïkido, au moins 2 ans et participant aux stages.

FINANCEMENT :

Les comités départementaux sont invités à communiquer sur leur éventuelle participation financière auprès de leurs clubs respectifs. Le versement par enfant attendu par la délégation est de **250 euros**

Une communication plus précise (Début de programme, feuilles d'inscriptions et autorisation parentale,) sera transmise aux clubs qui inscrivent des stagiaires et/ou accompagnateurs.

..... (commission jeunes délégation)